

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2016074	Date d'inspection Le 25 mai 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance  
-Le ratio est respecté lors de la visite  
-Des mesures ont été prises avec la directrice pour le déménagement du parc extérieur de la garderie qui se retrouve dans le même établissement  
-Le parc extérieur offre aux enfants une aire de jeu qui est sécuritaire, le matériel est adapté au niveau d'âge des enfants.

Observations : Durant la visite les enfants sont allés marcher dans les sentiers boisés derrière la garderie et mangé leurs collations à l'extérieur.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mai 2022

Date

original signé par  
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mai 2022

Date